



MAIRIE DE
BRETTEVILLE SUR LAIZE

PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance 12-06-2023

Date de la convocation : 04/05/2023

L'an Deux Mille Vingt-trois, le 12 JUIN 2023 à 20H30, le Conseil Municipal de la Commune de Bretteville sur Laize, légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, sous la présidence de Bruno FRANCOIS, Maire.

Le Président ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé, en conformité avec l'article L. 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales à l'élection d'un secrétaire au sein du Conseil. Monsieur Claude PIERRE est désigné pour exercer cette fonction.

Les élus présents physiquement constituent le quorum nécessaire aux délibérations.

Etaient présents, tous les membres en exercice, à l'exception de :

Absents :

Absents représentés :

GOUHIR Caroline, MARTINOFF Nathalie, LAVENANT Maryse, BEFFY Hélène, LAIR Samira, BOYER Agnès

Absents non représentés :

Dimitri DESMONT

N°01-12-06-2023 CONVENTION DE TRANSFERT DE MAITRISE D'OUVRAGE RELATIVE A LA REALISATION DE TRAVAUX SUR LE DOMAINE PUBLIC DEPARTEMENTAL

Monsieur le Maire donne lecture de la convention de transfert de maîtrise d'ouvrage relative à la réalisation de travaux sur le domaine public départemental concernant l'aménagement de sécurité en traverse d'agglomération Rue Jean Simon RD N°132.

Après délibéré le Conseil Municipal autorise le Maire à signer ladite convention et autorise le Maire à signer toutes les pièces relatives à ce dossier.

N°02-12-06-2023 Signature d'un contrat de territoire 2022-2026 avec le Département du Calvados

Le Maire expose à l'assemblée que dans le cadre de la nouvelle politique contractuelle d'aides aux territoires 2022-2026 du Département du Calvados, les EPCI et les communs pôles de centralité (pôles principaux ou intermédiaires) sont éligibles au contrat de territoire.

Le contrat départemental de territoire 2022-2026 est signé entre le Département et chaque et chaque maître d'ouvrage éligible. Il permet de bénéficier d'aides en investissement sur des projets à réaliser et correspondant aux enjeux identifiés sur le territoire.

Considérant la transmission aux membres du Conseil Communautaire/ municipal du modèle de contrat de territoire 2022-2026 à intervenir avec le Département.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré par :

Pour 18 Contre 0 Abstention 0

AUTORISE le Maire à signer le contrat départemental de territoire 2022-2026 ainsi que tout autre document nécessaire à l'application de la présente délibération ;

N°03-12-06-2023 –DEMANDE SUBVENTION AU TITRE DES AMENDES DE POLICE AMENAGEMENT BOULEVARD DES ALLIES

Monsieur le maire informe les membres du Conseil Municipal qu'il y a lieu de solliciter une subvention au titre des amendes de police :

Après délibéré, le conseil municipal autorise le maire à solliciter une subvention au titre des amendes de police : pour ce dossier et autorise le maire à signer les pièces relatives à ce dossier.

N°04-12-06-2023 –AVENANT CONVENTION UTILISATION DES EQUIPEMENTS SPORTIFS MUNICIPAUX PAR LE COLLEGE DU CINGAL

Monsieur le maire donne lecture de l'avenant de la convention d'indemnisation du département relative à l'utilisation d'équipements sportifs par le collège du Cingal.

Après délibéré, le conseil municipal autorise le maire à signer l'avenant à la convention et autorise le maire à signer les pièces relatives à ce dossier.

La séance est levée à 23h00

OBSERVATIONS	SIGNATURES	
	Secrétaire de séance	Maire
		